

## Séance du 18 juin 2009

Nombre de membres titulaires : - en exercice : 24  
- Titulaires et suppléants présents : 17

Date de convocation : 12 juin 2009 - votants : 17

L'an deux mille neuf, le dix huit juin à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

### **Etaient présents :**

M. Bernard Marin, président, Mrs. Edmond Rosset, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Isabelle Bourdis, Marie Andrée Colléon, Michel Ducros, Henri Garnier, Jean Pierre Ginet, Robert Ginet, Yves Grange, André Ortolland, André Picon, Patrick Pivot-Taffut, délégués titulaires,

Mmes et Mrs Christian André, Jean Leblond, Denis Mathieu, délégués suppléants avec voix délibératives.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ALIZE**

Monsieur le président présente la convention de partenariat du dispositif ALISE qui permet d'accompagner et de soutenir les PME / PMI de la zone d'emploi de Chambéry-Savoie dans leurs actions de développement ou d'adaptation. Les différents partenaires sont des Directeurs de grandes entreprises, des présidents de collectivités territoriales, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, des associations et des organismes locaux. La convention couvre une période de trois ans. La communauté de communes apporterait une aide de 4000 € versée par tiers sur les 3 années.

Au cours de la convention précédente, période 2006 – 2008, la communauté de communes a apporté une aide du même montant et deux entreprises du canton ont bénéficiées d'un soutien technique important et d'une aide financière.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare :

- renouveler son adhésion au dispositif Alizé pour la période 2009-2011
- accepter d'apporter une participation financière de 4 000 € versée à hauteur d'un tiers pour chacune des années
- autoriser monsieur le président à signer la convention de partenariat.

### **RENOUVELLEMENT DE L'OUVERTURE DE CREDIT**

La communauté de communes dispose d'une ouverture de crédit d'un montant de 300 000 €. Celle-ci est renouvelée chaque année. la date du solde de l'encours doit intervenir au plus tard le 9 juillet prochain.

Monsieur le Président expose qu'il a consulté quatre banques pour une ouverture d'un montant de 300 000 €. Trois d'entre elles ont fait une offre.

Monsieur le président s'étant retiré, le conseil communautaire étudie les offres et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne de Rhône Alpes pour une ouverture de crédit à court terme par droit de tirage d'un montant de 300 000 €
- accepter les conditions suivantes
  - Durée de 1 an à compter de la date de signature du contrat
  - Frais financiers, calculés sur la base de Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0,85 %, payés trimestriellement
  - Commission de réservation s'élevant à 100 €
- d'autoriser monsieur le président à signer le contrat.

## DECISION MODIFICATIVE N° : 1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le président expose qu'à la suite d'une faute de frappe, une erreur de compte apparaît dans les dépenses de l'opération 905 du budget annexe du service de l'assainissement. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare accepter les écritures suivantes à la section d'investissement du budget annexe du service de l'assainissement.

Diminution de la dépense		Augmentation de la dépense	
21758 op 905	- 3 000 €	2158 op 905	3 000 €

## DECISION MODIFICATIVE N°: 2 AU BUDGET GENERAL

Monsieur le président expose qu'à la suite des décisions du précédent conseil il convient d'apporter quelques modifications au budget général afin de disposer des crédits suffisants aux comptes concernés par ces décisions.

Rappel des décisions : - subvention pour le spectacle vivant "Tracteurs"  
- subvention et avance à l'association locale ADMR pour l'acquisition du mobilier de l'EHPAD

Monsieur le président propose les virements de crédits suivant :

### Section de fonctionnement

Recettes et diminution de dépenses		Dépenses	
7472 f.31	1 500	6574 f.01	21 900 €
7473 f.31	1 500	6045 f.93	4 800 €
7473 f.421	800		
023 f.01	22 900		
Total : 26 700 €		Total : 26 700 €	

### Section d'investissement

Recettes et diminution des dépenses		Dépenses et diminution des recettes	
1323 op 32 f.92	26 000 €	021f.01	22 900 €
2313 op 12 f.411	4 000 €	2158 op 12 f.411	4 000 €
1641 f.01	16 900 €	2764 f. 61	20 000 €
Total : 46 900 €		Total : 46 900 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces virements de crédits et précise :

- conformément aux délibérations du 28 mai 2009 il est attribué sur les crédits du compte 6574, une subvention de 5 000 € à la Compagnie La Hullote pour le spectacle vivant Tracteurs et une subvention de 20 000 € à l'association ADMR du canton pour l'acquisition de mobilier pour l'EHPAD
- sur les crédits du compte 2764 il est attribuée une avance de 20 000 € à l'association ADMR du canton d'Albens pour l'acquisition du mobilier de l'EHPAD
- compte tenu que le Conseil Général a augmenté de 800 € le montant de l'aide au titre du Contrat Cantonal Jeunesse - portant son montant à 13 000 € - le

montant du versement prévu au budget primitif sur les crédits du compte 6574, au profit de l'ADACA est augmenté de 1 600 €

### **MARCHE POUR L'EXTENSION DU MULTI ACCUEIL CHOUBIDOU** **Avenant N° : 1**

Monsieur le président présente l'avenant n° : 1 au marché passé avec la S.A. Industrialisé Modulaire de Construction pour la restructuration et l'extension du multi accueil Choubidou à Albens.

Cet avenant prend en compte diverses modifications de l'aménagement intérieur et la suppression du chauffe eau solaire.

Le conseil communautaire, après avoir étudié de dossier, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n°1, d'un montant de 3 148,66 € hors taxes, portant le nouveau montant du marché passé avec la S.A. Industrialisé Modulaire de Construction à 663 148,66€ HT., et déclare autoriser monsieur le président à le signer.

### **EMBAUCHE EN CONTRAT EN ALTERNANCE**

Afin de renforcer les services administratifs, monsieur le Président propose d'embaucher un étudiant en contrat d'apprentissage pour une année. Des étudiants en troisième année d'IUT sur des formations en gestion des administrations cherchent des stages en alternance. La rémunération est calculée sur la base d'un pourcentage du SMIC qui varie en fonction de l'âge de l'étudiant ; pour un étudiant en 3<sup>ème</sup> année ce pourcentage est de 85 % pour un étudiant de 18 à 20 ans et de 98 % pour un étudiant de 21 à 25 ans. Une part importante des cotisations sociales est prise en charge directement par l'Etat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- créer un poste pour les services administratifs à pourvoir par une embauche en contrat d'apprentissage en alternance pour une durée maximum d'une année
- la date d'embauche devra correspondre aux exigences du programme de formation suivi par l'apprenti.

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHE D'ASSURANCES**

Monsieur le président rappelle qu'une consultation est en cours pour le renouvellement des marchés d'assurances de six communes du canton qui se sont groupées pour cette opération et ont mandaté la communauté de communes pour organiser cette remise en concurrence.

Les offres seront remises au plus tard le 1er septembre avant 12 h. et monsieur le président propose d'arrêter la composition de la commission d'appel d'offres.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- la commission d'appel d'offres pour le marché des assurances des six communes sera composée des membres de la commission permanente d'appel d'offres de la communauté de communes
- sont invités à assister aux réunions de la commission d'appel d'offres, avec voix consultative, un délégué de chacune des six communes concernées par le marché, désigné par le conseil municipal.

### **CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION ADMR DU CANTON**

Monsieur le président donne lecture de la convention à intervenir avec l'association ADMR du canton.

Cette convention reprend les décisions antérieures du conseil communautaire :

- inscription au budget primitif 2009 d'une subvention de fonctionnement de 20 000 €

- décision du conseil du 28 mai pour la participation au financement de l'acquisition du mobilier de l'EHPAD d'Albens par une subvention de 20 000 € et une avance sans intérêts de 20 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver les termes de la convention de financement avec l'association ADMR
- d'autoriser monsieur le président à signer cette convention.

### **VENTE D'UNE PARCELLE DE LA ZAC DU SAUVAGE**

Monsieur le président présente l'acte de vente d'une parcelle de la Zone d'Aménagement Concerté du Sauvage aménagée pour les activités artisanales.

Une parcelle de 5 345 mètres carrés a été vendue - par acte intervenu le 10 juin devant maître Lefèvre, notaire à Moutiers – à la société SCI TERRA NOVA pour le prix hors taxes de deux cent trois mille Euros.

Monsieur le président, conformément à la délibération du 22 mai 2008 qui l'autorise, à signer cet acte.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la vente de la parcelle présentée ainsi que la signature de l'acte de vente.